



Notre référence : P1650-7

Le 22 mars 2006

À : Chefs de la direction et agents principaux des sociétés
d'assurances multirisques fédérales canadiennes et étrangères
(assureurs directs seulement)

DE : Jeff Bee
Directeur, Division de l'information réglementaire

OBJET : **États provisoires P&C-1 et P&C-2 (assureurs directs seulement)**

À la suite d'une décision prise en août 2005 au terme d'échanges entre le BAC et le CCRRA, les trois pages sommaires (67.10, 67.20 et 67.30 dans les états annuels) dans lesquelles les primes et les sinistres sont répartis par province et par territoire seront intégrées aux états provisoires. Cette mesure s'applique à tous les états trimestriels qui devront être déposés à partir du 14 mai 2006.

Vous pouvez prendre connaissance de ces modifications et les imprimer en consultant notre site Web à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca, sous la rubrique *Sociétés d'assurances multirisques / Instructions relatives à la production, déclarations et pénalités / Relevés financiers et Instructions*.

La firme PricewaterhouseCoopers a confirmé que la nouvelle version de leur logiciel sera disponible à temps pour produire les états devant être déposés le 14 mai prochain.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le gestionnaire du BSIF chargé des relations avec votre société. Par ailleurs, si vous avez besoin d'aide pour remplir ou déposer ces documents, veuillez appeler la Division de l'information réglementaire, au (613) 990-1889.

c.c. : Surintendants provinciaux et territoriaux des assurances
Bureau d'assurance du Canada

